

## 6. Le PADD, un projet de territoire pour les 10/15 ans à venir

### Définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

#### Qu'est-ce qu'un PADD ?

- 1 **Un document juridiquement encadré**  
Introduit par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, ce document a été conforté par la loi ALUR qui a remanié le code de l'urbanisme pour un développement équilibré et durable du territoire.
- 2 **La réponse aux enjeux issus du diagnostic de territoire**  
Une démarche de projet qui s'appuie sur les enjeux et les besoins identifiés à l'issue du diagnostic territorial, qui s'applique à la totalité du territoire intercommunal de Dronne & Belle.
- 3 **Un projet de développement pour les années à venir**  
Le PADD n'est pas un document opposable. Toutefois, il est la pièce maîtresse du document d'urbanisme à partir duquel découleront les pièces réglementaires : le zonage, le règlement écrit, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le Programme d'Orientations et d'Actions.

#### Un PADD issu de la concertation

Pour répondre aux enjeux issus du diagnostic et au scénario de développement choisi, le PADD a été élaboré tout au long de l'année 2017. De nombreux acteurs du territoire (habitants, élus, Personnes Publiques Associées) ont été associés à la réflexion.

Un important processus de concertation a donc été mis en place de manière à rassembler un maximum d'idées et d'avis, et a permis d'élaborer un PADD réaliste et pertinent.



*Pour en savoir plus,  
vous pouvez le consulter :*

- ▶ Au siège de la Communauté de Communes Dronne & Belle
- ▶ Dans chaque mairie
- ▶ Sur le site internet : <http://dronneetbelle.fr/PLUi.html>

### Quel devenir pour le territoire de Dronne et Belle d'ici à 2030 ?

## 4 grandes orientations d'aménagement ...

- **Orientation n°1:** Garantir une gestion durable du socle écologique et paysager
- **Orientation n°2:** Croissance durable, haute qualité environnementale
- **Orientation n°3:** Renforcer l'attractivité des centres-bourgs en favorisant l'émergence de projets intégrés
- **Orientation n°4:** Une économie au plus près du territoire

... en faveur du développement durable :

